

Appel à candidatures aux fonctions de conseiller pédagogique de circonscription Rentrée scolaire 2025

RÉFÉRENCES ET CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 parue au BO n°30 du 23 juillet 2015 relative aux missions des conseillers pédagogiques du premier degré.

GRADE ET QUALIFICATIONS REQUIS

- être professeur des écoles, ou instituteur, du Pas-de-Calais
- être titulaire d'un CAFIPEMF
- être en attente du résultat de la certification CAFIPEMF pour l'année en cours

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidats remplissant les conditions passeront devant une commission d'entretien, entre le 25/03 et le 31/03/25, qui émettra un avis sur la candidature (voir fiche d'entretien ci-jointe).

MODALITÉS D'AFFECTION AU MOUVEMENT INFORMATISÉ

Les candidats ayant bénéficié d'un avis favorable peuvent solliciter une mobilité sur poste de CPC au mouvement informatisé.

Pour les titulaires du CAFIPEMF :

- Poste CPC généraliste : affectation à titre définitif
- Poste CPC EPS : affectation à titre définitif si CAFIPEMF EPS, à titre provisoire si autre CAFIPEMF (l'enseignant disposera de 3 années scolaires pour passer la certification EPS et ainsi obtenir le poste à titre définitif au mouvement – il devra demander le poste chaque année au mouvement et sera prioritaire ; perte du poste définitif de l'enseignant)

Pour les enseignants non titrés en attente du résultat du CAFIPEMF :

- Postes CPC généraliste/EPS : affectation à titre provisoire (perte du poste définitif de l'enseignant). L'enseignant qui obtiendra effectivement le CAFIPEMF l'année de la prise de poste, sera évalué par une manière de servir ; la manière de servir favorable permettra à l'enseignant de solliciter l'affectation définitive au mouvement N+1.

DÉPÔT DE CANDIDATURES

Pour le 18 mars 2025, le candidat :

- transmet la fiche de candidature accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae à son IEN, qui apposera si nécessaire son avis ;
- adresse en parallèle une copie du dossier sans avis à chaque IEN de circonscription demandée.

Pour le 20 mars 2025, l'IEN de la circonscription de rattachement transmet le dossier complet à :
DSDEN62 – Division des personnels – Bureau A1 – ce.i62dp-a1@ac-lille.fr

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante : ce.i62dp-a1@ac-lille.fr

POSTES À POURVOIR

Vous trouverez ci-joint la liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants.

Les candidats retenus devront participer au mouvement et saisir leurs vœux sur le serveur SIAM dans le même ordre que celui inscrit sur la fiche de vœux. En cas de discordance, les vœux saisis sur SIAM feront foi.